



Edito du Président : Ensemble, construisons l'avenir

Retour aux fondamentaux

Dernière mise à jour le : 05 Janvier 2022



En ce début d'année, si des inquiétudes demeurent sur le front du virus comme de la réforme des retraites, l'horizon semble plus ouvert et nous continuons à porter un regard optimiste sur l'avenir, celui de notre pays, de notre profession et de notre régime. La longévité et la réussite de notre caisse démontrent en effet chaque jour combien nos fondamentaux sont solides.

Cette année encore nous poursuivons le lissage du taux de rendement technique du régime. Cette mesure progressive, couplée à la bonne gestion de nos réserves, nous donne confiance dans la pérennité de notre modèle : un régime de retraite par répartition provisionnée dont le principe fondateur est la solidarité intergénérationnelle. Nos fondamentaux - le lissage dans le temps du taux de rendement et la constitution de réserves - permettent d'éviter de surtaxer les actifs ou de baisser drastiquement les pensions en cas de détérioration démographique, économique ou institutionnelle. Leur priorisation se traduit simplement par les ajustements tactiques nécessaires qui, à l'éclairage du présent, garantiront la stratégie du temps long. C'est donc dans cet esprit et ce contexte que votre Conseil d'Administration, en responsabilité et fidèle à ses prédécesseurs, a agi en 2021.



Pour le taux de rendement, qui est le rapport entre la valeur du point acheté et la valeur du point servi, la baisse structurelle que requiert le départ à la retraite des générations du baby-boom, a été reprise. Passant à 8,60% pour 2022 (8,71% en 2021) ce taux, avec notre âge de départ à la retraite de 65 ans, permet de récupérer en un peu plus de 11,5 années de retraite les cotisations versées durant sa carrière. Il est encore et toujours un des plus élevés parmi les caisses de retraite des professions libérales.

Concernant les réserves, beaucoup avait déjà été fait pour leur constitution et leur gestion. Elles sont en effet vitales, tant par la régulation et l'assurance du futur, que par leur contribution en produits financiers, à l'équilibre annuel. Elles franchissent à la fin de l'exercice 2021 le seuil hautement symbolique de 2 milliards. Bien que gérées avec prudence, elles sont soumises aux aléas des marchés financiers. Afin de renforcer encore leur performance et leur sécurisation, le Conseil d'Administration a souhaité mettre en place un dispositif prudentiel permanent de transparence.

Ces décisions affirment la volonté de la Cavec de poursuivre une histoire déjà longue de plus de 70 ans et cela quels que soient les obstacles à franchir et les difficultés à surmonter. Chaque génération apportant, face aux contingences du moment, sa pierre à l'édifice et le renforçant. L'œuvre est collective, je remercie tous ceux, Administrateurs et Collaborateurs de la Cavec, qui ont participé à son accomplissement.

La Cavec, nous l'avons construite ensemble, génération après génération, depuis plus de 70 ans. En 2022, nous continuerons à la faire vivre, en s'appuyant sur nos fondamentaux et avec enthousiasme. Nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos proches, une très bonne année 2022 et m'engage à ce que la CAVEC, comme toujours, soit à vos côtés !

Frédéric Rogier, Président de la Cavec



[Retour à la rubrique des actualités](#)

Dernières actualités

- [Cotisations 2022 : découvrez le montant de votre acompte de cotisations et réglez-le avant le 30 avril 2022](#)
- 04 Avril 2022
- [La Cavec, un modèle qui dispose de multiples atouts](#)



-
- 30 Mars 2022
 - [Communiqué : La profession comptable, unie, prend une position commune concernant le déploiement du RGCU](#)
 - 1er Avril 2022
 - [Des comptes sous bonne garde](#)
 - 30 Mars 2022
 - [Où récupérer mon attestation fiscale ?](#)
 - 31 Mars 2022
 - [Quel est le montant de mes cotisations 2022 ?](#)
 - 31 Mars 2022
 - [Quels sont les résultats de l'enquête de satisfaction ?](#)
 - 31 Mars 2022
 - [Un café avec... Dominique Libault : "Renforcer la Sécurité sociale pour consolider notre démocratie"](#)
 - 31 Mars 2022
 - [Vous êtes employeur ? Découvrez le montant des cotisations Cavec du 1er trimestre, à régler pour le 19 avril 2022](#)
 - 14 Mars 2022
 - [Vous êtes déjà 711 inscrits ! Participez vous aussi à notre webinaire le mardi 15 mars à 18h](#)
 - 12 Mars 2022

[+ d'actu](#)